

Procès-Verbal de la réunion du Comité Social et Économique de l'ONAP du 05.05.2023

Ordre du jour

- 1- Approbation du compte rendu de la réunion du 23/03/2023
- 2- Concours de recrutements passés : bilan
- 3- Point sur les concours de recrutements à venir :
 - violoncelle 3ème soliste
 - seconde flûte jouant le piccolo et pouvant jouer la 1ère flûte
 - 2 violons tutti
- 4- Présentation des contrats types des nouveaux musiciens
- 5- Musique de Chambre : définition du cadre provisoire
- 6- Mobilité entre violons 1 et 2 : bilan de la réunion du 11 avril, proposition de la direction
- 7- Visites des inspecteurs du travail : réflexion
- 8- Local CSE et vestiaires : obligation de l'employeur, textes de loi et références
- 9- décompte horaire du personnel artistique : procédure, mise à jour et communication
- 10- Communication : remarques, présentation de la prochaine plaquette et charte graphique
- 11- Présentation de la saison estivale : programmes et planning détaillé
- 12- Septembre 2023 : planning prévisionnel
- 13- Arbre de Noël 2023 : date

questions diverses

Questions SSCT :

- 14- Modification du poste d'un salarié pour raisons médicales : information du CSE
- 15- Protections auditives : information, bilan
- 16- Prévention des risques psychosociaux : présentation des mesures envisagées

en présence de :

Alexis Labat : Directeur Général Debora Waldman : Directrice Musicale Sophie Platret : responsable de production
Délégués du personnel : Frédéric Béthune, Gabriella Kovacs, Fabrice Durand (délégué syndical), Pauline Dangleterre (suppléante), Marc-Antoine Degrenier (suppléant)

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 23.03.2023

Le procès verbal de la réunion du 23.03.2023 est approuvé à l'unanimité.

2- Concours de recrutements passés : bilan

Alto 3ème soliste : Aucun candidat n'a été retenu. Les deux candidats arrivés en finale seront intégrés à la liste des musiciens supplémentaires. Une candidate titulaire dans un autre orchestre national a profité du principe de mobilité qui avait été validé en réunion de CSE (exemptée du premier tour). Afin d'éviter toute erreur, une relecture minutieuse des programmes sera faite avant diffusion pour tous les prochains concours.

3- Point sur les concours de recrutements à venir :

- violoncelle 3ème soliste** : mardi 16 mai, 23 inscrits, répétition à l'Opéra le lundi 15 mai
- seconde flûte jouant le piccolo et pouvant jouer la 1ère flûte** : 14 et 15 mai : 83 inscrits, deux pianistes.
- 2 violons tuttistes** : date du prochain concours : lundi 25 septembre 2023 à confirmer
- alto 3ème soliste** : date du prochain concours à déterminer, période envisagée : octobre/novembre 2023

Période d'essai et titularisation : Après débat, la Direction et le CSE actent les points suivants :

- durée de la période d'essai : 3 mois
- fin de la première période d'essai, procédure : après consultation par mail des membres du pupitre concerné, des chefs de pupitre, super-soliste et Directrice Musicale, la Direction informe le salarié qu'il est soit confirmé et titularisé, soit non-confirmé, soit maintenu pour une seconde période d'essai.
- possibilité de renouveler la période d'essai une fois, avec accord du salarié.
- fin de la seconde période d'essai, procédure : après consultation par mail des membres du pupitre concerné, des chefs de pupitre, super-soliste, et Directrice Musicale, la Direction informe le salarié qu'il est soit confirmé et titularisé, soit non-confirmé.
- une "time-line" sera tenue pour chaque nouveau musicien afin de bien respecter les délais imposés.
- les prochains musiciens concernés sont : Mathilde Dannière arrivée le 31 janvier 2023, Po Chao Tseng arrivé le 17 mars 2023 et Romain Rougé arrivé le 28 mars 2023.

Remarque générale : le CSE demande à recevoir de la Direction les informations de prises de fonction, périodes d'essai et titularisations de l'ensemble du personnel, administratif, technique et artistique.

4- Présentation des contrats types des nouveaux musiciens

Point non abordé, reporté à la prochaine réunion.

5- Musique de Chambre : définition du cadre provisoire

A. Labat : «Pour tous les projets de musique de chambre qui sortent du cadre particulier de "l'Orchestre s'éclate en Ville" et qui sont une demande de l'employeur, je propose une rémunération de 250€ brut par musiciens avec un décompte de 2h00 par concert et 4 répétitions de 2h30. Pour des programmes d'une heure de musique.»

-Un programme déjà donné dans le cadre de « l'Orchestre s'éclate en Ville » sera rémunéré et décompté selon ce principe s'il est redonné dans un autre cadre plus d'un mois après (concert vendu, concert à billetterie, programme imposé, concert privé ...etc). Il sera rémunéré sans décompte horaire s'il est redonné moins d'un mois après « l'Orchestre s'éclate en Ville ».

-Les musiciens extérieurs éventuellement engagés pour une série de musique de chambre seront rémunérés sur la base de 4 services de 2h30 + un service de 2h00 par concert.

-Ces dispositions sont valables jusqu'à la fin de la saison 2023-2024 et seront modifiées si nécessaire pour la saison 2024-2025 après débat en CSE.

Le CSE demande que la direction informe l'ensemble du personnel artistique du cadre décrit en réunion concernant les activités de musique de chambre hors « Orchestre s'éclate en Ville ».

6- Mobilité entre violons 1 et 2 : bilan de la réunion du 11 avril 2023, proposition de la Direction

A. Labat : « La mobilité entre violons 1 et violons 2 sera organisée à partir de septembre 2023 pour tous les violonistes tuttistes qui viennent d'être recrutés ainsi que pour tous les violonistes tuttistes présents dans l'orchestre depuis plus longtemps et qui le souhaitent. »

M.A Degrenier : « À ce jour, j'ai reçu trois réponses orales ou par mail des violonistes concernés dont seulement une réponse positive. Je vais relancer les autres violonistes. »

A. Labat : « Quand nous aurons toutes les réponses, nous pourrions organiser cette mobilité entre V1 et V2. Nous devons déterminer avec les chefs de pupitre la durée de l'alternance.»

S. Platret : « Je vais transmettre aux deux cheffes de pupitre -Cordelia et Gabriella-, le planning prévisionnel 2023/2024 afin qu'elles puissent commencer à réaliser des projections. »

7- Visites des inspecteurs du travail : réflexion

F. Béthune : « Lors de sa dernière visite, l'inspectrice du travail Mme Tharaud a souhaité rencontrer les délégués du personnel, ceci sans les avoir prévenu. Nous l'avons appris en fin de service et seuls Pauline, Marc Antoine et moi avons pu être présents. Cette rencontre a été extrêmement tendue et désagréable. Après avoir mis en doute les compétences des élus du CSE, l'inspectrice du travail a abordé certaines questions sous un angle très étonnant et systématiquement à charge. Sur certains manquements de l'entreprise, (vestiaires, local CSE...) elle a menacé d'aller jusqu'au bout de sa démarche en infligeant des amendes à l'Orchestre (200 000€ tous les deux mois). Nous lui avons expliqué que cette décision allait générer une situation financière qui pouvait conduire la structure à sa perte. Nous avons ressenti cette confrontation comme une tentative de déstabilisation et d'intimidation des délégués du personnel. À ce jour, nous ne comprenons toujours pas le sens de sa démarche. »

M.A Degrenier : « Je lui ai décrit toutes les actions déjà entreprises auprès du Grand Avignon et le projet de construction d'une nouvelle salle. Je lui ai demandé à plusieurs reprises si elle souhaitait la fermeture de l'orchestre. »

F. Béthune : « Les deux principaux sujets abordés ont été l'inadaptation des locaux (vestiaire, local CSE, local de restauration) et la mobilité entre violons 1/violons 2 comme mesure de prévention à ajouter au DUERP. »

A. Labat : « Vous avez pris connaissance du courrier que l'inspectrice du travail a envoyé suite à cette visite. Nos locaux sont effectivement inadaptés et elle sait que nous travaillons sur un projet de nouveaux locaux qui répondra à toutes les normes. Dans l'immédiat, j'ai transmis son courrier au Grand Avignon avec une demande d'installation de structures provisoires de type Algeco pour y loger les vestiaires et le local CSE. J'ai demandé à l'Opéra une autorisation d'accès à la grande salle côté opéra pour votre restauration. J'ai rendez vous le 25 mai avec le médecin du travail pour élaborer le plan annuel de prévention des risques professionnels et pour mettre à jour le DUERP. Nous allons également travailler sur la mise en place de la BDESE (Base de Données Économiques Sociales et Environnementales) qui doit être consultable par les délégués du personnel.»

F. Durand : « Suite à cette visite, j'ai demandé un rendez-vous à Madame Tharaud que j'ai rencontrée hier. Son accueil a été très détendu et nous avons repris les points qu'elle avait notés, en particulier au sujet des locaux qui ne sont pas adaptés. Elle a réaffirmé qu'elle pouvait entendre les arguments de la direction mais qu'elle ne pouvait pas laisser passer certains dysfonctionnements comme l'absence de casiers, de salle de restauration et de local CSE et que son unique levier était de faire payer des sanctions lourdes, de 4000€ par salarié, pour obliger la Direction à prendre conscience et à agir. J'ai rappelé que son argumentaire et ses demandes devaient être adressées aux véritables financeurs et employeurs qui sont les collectivités.

Concernant les protections auditives, nous n'avons reçu aucun mail d'information sur les risques auditifs et la possibilité de s'équiper de protections individuelles avec une prise en charge par l'employeur. D'autre part, il faudrait reprendre l'étude de Frédéric rejetée par Ph. Grison sur les modèles d'écrans pare-sons beaucoup plus performants que ceux en plexiglass.»

8- Local CSE et vestiaires : obligation de l'employeur, textes de loi et références

Rappel des textes de loi, de la distinction des obligations concernant vestiaires ou armoires , des principes dérogatoires...etc

9- décompte horaire du personnel artistique : procédure, mise à jour et communication

M.A Degrenier : « Le décompte horaire du personnel artistique présentait des erreurs dues à des bugs informatiques et à des erreurs de saisies, surtout entre violons1 et violons2. Après vérification avec les deux pupitres, les corrections ont été enregistrées série par série. Comme décidé en réunion de CSE, je fais mon maximum pour que le décompte horaire par musicien soit bientôt présenté et accessible dans mon bureau. Toutes les absences pour maladie, congé maternité, congés payés, congés de délégation, sont comptés en heures de présence. Les absences exceptionnelles autorisées, les congés sans solde, les absences pour convenance personnelle sont comptés comme absence. Les heures de présences pour les jurys de concours et pour les musiciens présents pour exprimer la voix collégiale sont comptabilisées. Idem pour toutes les actions culturelles.»

F. Durand : « Concernant les délégués du personnel titulaires, il faut rajouter toutes les heures de réunions obligatoires -CSE, NAO, SSCT- et les réunions à la demande de l'employeur.»

Pour une lecture plus complète et une meilleure compréhension des salariés, le CSE demande que les décomptes apparaissent dès la saison 2023-2024 de manière détaillées : par série (et type de série : sympho, lyrique, éducatif, musique de chambre, application, IESM, poms concerts, actions et médiation culturelles...) et par nature de présence et/ou d'absence.

Toutes ces précisions ne peuvent être incorporées au planning qui est collectif et général, il est donc important qu'elles figurent sur un document officielle qui sera tenu par la régie générale.

S. Platret : « Il est pour moi nécessaire de repréciser le décompte horaire des spectacles pour les musiciens permanents car l'usage ici est différent de la convention nationale. »

F. Durand : « L'usage est pérenne et prévaut donc sur l'accord de branche : nous devons donc continuer de compter 2 heures par spectacle éducatif, 3 heures par concert tout public, 4 heures par représentation lyrique + 4h pour la pré-générale et 4h pour la générale. ».

10- Communication : remarques, présentation de la prochaine plaquette et charte graphique

A. Labat : « Pas de changement de format ni de charte graphique. Changement de photographe (Anna Devis et Daniel Rueda), affichage public toujours en grand format avec un questionnement stratégique afin de toucher d'avantage les habitants côté Bouches du Rhône (affichage via le réseau de bus de la Région?) »

F. Béthune : « J'ai remarqué qu'il n'existait aucun lien sur notre site internet afin d'accéder directement aux informations qui concernent les solistes et chefs invités (bio ...etc). Ce manque d'information est une faiblesse et un frein à la venue du public. »

11- Présentation de la saison estivale : programmes et planning détaillé

12- Septembre 2023 : planning prévisionnel

Par manque de temps, ces questions seront abordées en réunion de planning

13- Arbre de Noël 2023 : date

La fête « Arbre de Noël » aura lieu le **samedi 16 décembre 2023**. Le magicien KAMIKA sera engagé par le CSE et présentera un nouveau spectacle.

Questions SSCT :

14- Modification du poste d'un salarié pour raisons médicales : information du CSE

A. Labat : «Une salariée, violoniste dans les premiers violons passe dans les seconds violon après avoir été déclarée par la médecine du travail inapte de façon définitive au poste de violon 1 et apte sans réserve au poste de violon 2. Situation qui sera réévaluée lors d'une prochaine visite médicale».

Le CSE prend acte de cette information et -conformément à sa mission SSCT- suivra attentivement ce dossier ainsi que ses éventuelles implications et conséquences pour les autres salariés.

15- Protections auditives : information, bilan

M. A Degrenier : « Nous avons envoyé aujourd'hui une demande de devis pour la commande d'un lot de protections individuelles pour les musiciens non-permanents et le mail d'information sur les risques auditifs et les protections individuelles moulées pour l'ensemble des musiciens permanents sera envoyé cette semaine. »

16- Prévention des risques psychosociaux : présentation des mesures envisagées

A. Labat : « Le psychologue du travail viendra le 25 mai pour élaborer avec moi les mesures de prévention des risques psychosociaux qui seront mises en place à partir de septembre 2023. (formations, réunions d'équipes, fiches de postes, management...). Je vous décrirai ces mesures lors de notre prochaine réunion. »

Fin de réunion

pour le CSE

Frédéric Béthune